

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 février 2017 à 20h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 31 janvier 2017

Affichage aux panneaux : le 31 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC, Dominique RIBIERRE ; Olivier LE CAM; Michèle BETTEX ; Frédérique CAMOIT ; Jean-Claude BERGERON; Olivier THERET ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU ; Mélissandre RIBIERRE

Absents excusés : Matthieu CHARBONNIER ; René RICOUL ; Michel ETERNOT

Absente : Dorine LEGRAND

Pouvoir : Monsieur Matthieu CHARBONNIER donne pouvoir à Monsieur Michel LE TALLEC
Monsieur René RICOUL donne pouvoir à Monsieur Olivier THERET
Monsieur Michel ETERNOT donne pouvoir à Madame Michèle BETTEX

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Michèle BETTEX

Après lecture du compte-rendu de la séance du **22 décembre**, ce dernier n'appelle aucune observation.

L'ordre du jour

1. FINANCES

1.1. Les chiffres INSEE

Le Décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

Notre population municipale : 529 habitants- La population comptée à part : 19 habitants (*celle-ci comprend les étudiants, les maisons de retraite, les résidences sociales, les casernes militaires, les Sans domiciles fixes mais rattachés à la commune...*).

Soit une population totale de 548 habitants.

1.2. Préparations budgets 2017

Le calendrier budgétaire 2017 fixe au 15 avril 2017 la date limite de vote du budget. (L1612-1 et s. L.1618-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire annonce que la commission finances et budgets se réunira mi-mars.

1.3. Reprises des restes à réaliser

Monsieur le Maire propose au Conseil qui accepte la reprise des restes à réaliser suivants :

DEPENSES :

OPERATIONS	Budgétisé	Réalisé	Report sur 2017
114 – Aménagement 6854 rue Principale	15 000,00 €	9 132,94 €	5 867,06 €
1602- Travaux électrique rue du Pâtis	4 000,00 €	1 330,94 €	2 669,06 €
117 – Plan Local d'Urbanisme	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
119 – Construction bâtiment périscolaire	430.000,00 €	0.00 €	430 000,00 €

RECETTES :

OPERATIONS	Budgétisé	Réalisé	Report sur 2017
119 – Construction bâtiment périscolaire	221 412,00 €	80 000,00 €	141 412,00 €

1.4. Trésorerie

Le changement de trésorerie a entraîné de nombreux retards de paiement auprès des fournisseurs.

La dématérialisation totale devrait intervenir le 14 février prochain.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les demandes de subventions aux associations reçues. Si le montant sera voté lors de l'élaboration du budget primitif 2017, il est toutefois nécessaire de sélectionner les associations qui sont retenues.

*Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **décide** d'octroyer une subvention dont le montant sera délibéré lors du vote du Budget primitif 2017 aux associations suivantes :*

- L'Amicale des Sapeurs-pompiers de Noailles ;
- l'Association Sportive du Collège de Noailles
(en fonction du nombre de Coudrasiens inscrits) ;
- l'Association Détente et Loisirs du Thelle ;
- l'Association A.P.E.I. ;
- Association des anciens combattants ;
- Association des jeunes du Coudray ;
- Association France Lymphome espoir ;
- Association Vieille Alliance ;
- l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP) ;
- La Croix Rouge ;
- Les Restos du Cœur ;
- La SPA et l'Association Thelle Emplois.

Pour les nouvelles attributions, seules les associations ayant un lien direct avec un administré pourront bénéficier d'une subvention après étude du dossier.

Aussi, les associations Le fil d'Ariane et l'ASDAPA ne sont pas retenues.

L'association « La Ligue contre le cancer »: étant assez proche de l'association France Lymphome espoir pour laquelle la commune verse une subvention, cette association n'est pas retenue.

Enfin, pour Caritas France : le conseil étudiera les possibilités d'accorder une subvention en fonction du budget.

3. CREATION D'UN POSTE « ANIMATEUR »

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale nous rappelle qu'il demeure obligatoire d'avoir du personnel qualifié en nombre suffisant.

Aussi, le conseil municipal autorise la création d'un poste « animateur » ayant un diplôme reconnu ou équivalent au BAFA complet sous contrat aidé.

4. TRAVAUX

Les devis attendus n'ayant pas été réceptionnés ; Ce point est reporté à une date ultérieure.

5. CONSTRUCTION PERISCOLAIRE

Des modifications avaient été sollicitées auprès du Constructeur. Ce point est en attente de retour du dossier.

6. ETUDE DE DEVIS

Voirie :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de vérifier l'état des routes et voies communales et qu'il est urgent de boucher les « Nids de poule » situés sur certaines rues. Aussi un devis de la société LOXAM fixant à 19,90 € le seau de 25 kg est étudié. *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande de 20 seaux de Bitume auprès de ce fournisseur.*

Panneaux et sécurisation

Suite à la disparition du panneau annonçant le nom de notre commune, rue du Bois des moines, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Aussi le devis de la société CHAMBAULT est annoncé. Soit un panneau 1 ligne pour 184,80 € HT ou un panneau 2 lignes pour 168 € HT.
Le Conseil municipal accepte la proposition du panneau sur 2 lignes.

Un devis pour un panneau mentionnant que notre commune est sous vidéo-protection est proposé. Or, notre commune n'ayant pas de caméra dans toutes les rues de la commune, *le conseil demande un temps de réflexion avant de se prononcer.*

Un devis concernant des miroirs de rues est présenté pour un montant de 293,76 € HT.

Il s'agit de miroir P.A.S. Ils seront situés à l'angle de la rue de Caumont et de la rue Principale et en sortie de parking de la mairie afin de remplacer ceux qui ont été dérobés.

Electricité : (Rénovation et mise en sécurité)

Des devis concernant l'électricité au sein du bureau du secrétariat, des adjoints et du centre de loisirs sont présentés. Ils se composent de deux parties : électricité et pose de radiateurs électriques.

Le conseil propose de revoir ces devis plus particulièrement celui de l'électricité. Les deux sociétés seront recontactées uniquement sur cette demande.

7. COTISATIONS ET RENOUVELLEMENTS D'ABONNEMENTS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire pour l'année 2017, les abonnements aux organismes suivants :

- SACEM pour 131,94 €
- Journal de l'animation pour 2 ans au tarif de 109 € - l'ADTO pour 630 € TTC ; l'UMO pour 164,22 € TTC ; Pédagogiche pour 454 €,

Ne sont pas retenus, les abonnements à :

- La Vie communale, L'AMRF, CAUE

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE et RURALOISE

Résultant de la fusion entre la Communauté de communes du Pays de Thelle et la Ruraloise, le conseil municipal est amené à se prononcer sur :

❖ La modification des statuts de la Communauté de communes portant sur le nom de celle-ci.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts portant sur le nom de « Communauté de communes Thelloise ».

❖ *La modification des statuts pour la compétence « transport à la demande ».*
Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts portant sur l'article 8 de la compétence facultative « Etude et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés. Mise en place d'un service de transport collectif à la demande par délégation de compétence conclue avec une autorité organisatrice de transport de premier rang. ».

❖ *La modification des statuts de l'EPCI portant sur la prise de compétence intégrale assainissement.*
Le conseil municipal n'est pas contre mais veut obtenir des informations complémentaires avant de prendre part au vote.

❖ *Le Transfert de compétence PLU i.*
Le conseil municipal à l'unanimité décide de s'opposer au transfert de cette compétence au sein de la Communauté de Communes Thelloise, nouvellement fusionnée.

❖ *Marché de voirie : Adhésion au marché de voirie de la CCPTR 2017-2019*
La commune adhère au groupement de communes« Entretien courant et exécution de revêtements superficiels de la voirie ».

Le conseil est invité à se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention de 2017 à 2019 sachant que la signature de la convention n'oblige pas à la réalisation de travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9. SIRS

Monsieur le Maire nous informe que le vote du bureau du SIRS n'a pas eu lieu.

10. CONSEIL DEPARTEMENTAL de L'OISE

Le département a conclu en 2008 un marché de location, d'installation et d'entretien – maintenance de mobilier urbain en vue de mettre à disposition des communes des abris-voyageurs sur le réseau départemental de transport. L'actuel marché arrivant à terme au 31 mai 2017, le Département souhaite obtenir des communes concernées une délégation de compétence sur le fondement de l'article L 1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de gérer directement le domaine public communal sur lequel sera implanté ce mobilier urbain.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Questions diverses

Madame GAUDEL-HULIN informe le Conseil que suite à une réunion du SMPES le montant de la subvention sollicitée pour le château d'eau s'élève à 150 000 €.

Site internet

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal du suivi de connexion au site internet de la commune. 66 Visites en décembre depuis son ouverture et 93 visites pour le mois de janvier 2017. Avec une connexion moyenne de 6 minutes.

Opération « HAUTS DE FRANCE propres »

La région Hauts de France propose aux communes de participer à l'opération « Hauts de France propres » qui se déroulera les samedi 18 et dimanche 19 mars 2017.

Les modalités de participation seront annoncées via le site internet de la commune et par affichage en mairie.

Elections présidentielles tenue du Bureau de vote

Afin de préparer au mieux les élections présidentielles un tableau est à la disposition des électeurs de la commune pour toutes inscriptions à la tenue du Bureau de vote. Ce dernier se présente ainsi :

Tenue du Bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections présidentielles du 23 avril 2017

	PRESIDENT DE BUREAU	Assesseur n° 1	Assesseur n° 2	Secrétaire
8h00 à 10h00	Michel LE TALLEC	Michel ETERNOT		
10h00 à 12h00	Frédérique CAMOIT	Nathalie DARTUIS		
12h00 à 14h30	Michèle BETTEX	Olivier THERET		
14h30 à 17h00	Dominique RIBIERRE	Mélessandre RIBIERRE		
17h00 à 19h00	Michel LE TALLEC	Michel ETERNOT		

Tenue du Bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections présidentielles du 7 mai 2017

	PRESIDENT DE BUREAU	Assesseur n° 1	Assesseur n° 2	Secrétaire
8h00 à 10h00	Michel LE TALLEC	Michel ETERNOT		
10h00 à 12h00	Olivier LE CAM	Frédérique CAMOIT	Nathalie DARTUIS	Valérie LE CAM
12h00 à 14h30	Olivier THERET	Michèle BETTEX		
14h30 à 17h00		Patricia ANDRIEU	Jean-Claude BERGERON	
17h00 à 19h00	Michel LE TALLEC	Michel ETERNOT		

Sous réserve de modification

Vieille alliance

Madame RIBIERRE informe le conseil que l'association Vieille Alliance organise un voyage en Ecosse. Pour plus d'information contactez Mme DELALANDE à la Drenne (Le Déluge).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h25.